


4-MAN-ECO-0006	B78 VERS B	Système qualité FTSR	Page 1/2
 AUTO - MOTO - FORMATION SÉCURITÉ		Création le 27/09/2018 Modifié le 01/11/2023	Version 2.
		N° agrément Châtelleraut : E2108600040 - Dangé St Romain : E2108600050	
FORMATION B78 VERS B			

Arrêté :

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

Objectif :

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Public concerné et pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire de la catégorie B78 (boîte automatique) du permis depuis au moins 3 mois et en cours de validité

Les intervenants :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Nathalie COUDERT

Date – Durée – Effectifs – Lieux :

- Date : A convenir
- Durée : La formation est prévue sur une durée de 7 heures réparties en plusieurs séances (1h, 1h30 ou 2h)
- Effectifs : formation individuelle
- Lieux : Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement :

Pédagogie :

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes.

Moyens et outils :

- Outils pédagogiques et réglementaires.

Voiture : Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules à double commandes, assurés, entretenus et mis à disposition.

Programme :

- Une séquence de 2H réalisée dans un trafic nul ou faible.
- Une séquence de 5H se déroule dans des conditions de circulation variées.

Le détail des séquences est décrit en page 2

Examen :


Aucun examen final ni passage de permis

Diplôme visé :

Obtenir la catégorie du permis B sans restriction.

Attestation de formation.

L'attestation de la formation ne donnera le droit de conduire un véhicule de la catégorie B à boîte manuel que lorsque l'élève sera en possession du titre de conduite correspondant.

4-MAN-ECO-0006	B78 VERS B	Système qualité FTSR	Page 2/2
 AUTO - MOTO - FORMATION SÉCURITÉ	Création le 27/09/2018 Modifié le 01/11/2023		Version 2.
	N° agrément Châtelleraut : E2108600040 - Dangé St Romain : E2108600050		
FORMATION B78 VERS B			

Programme détaillé

Séquence 1 : (Durée : deux heures)

Cette séquence est réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : (Durée : cinq heures)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simple et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Bilan :

Ce bilan comprend le ressenti de la prestation par l'élève, le bilan de la prestation réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite